Pour nos salaires et nos emplois : mobilisons-nous le 27 janvier

Dans le sport, des négociations salariales très insuffisantes

La grille des salaires se tasse et surtout, avec elle, nos conditions d'existence.

AUGMENTER LES SALAIRES MAINTENANT !

Grève, manifestation, débrayage d'une heure, heure d'information syndicale, assemblée générale...

Tract sport - Pour nos salaires et nos emplois : mobilisons-nous le 27 janvier

mercredi 19 janvier 2022, par Bariaud

Groupe	Grille 2021 (salaire brut)	Grille 2022 (salaire brut)	Différentiel (en euros)
SMIC	1554,58 (janvier 21)	1603,12 (janvier 22)	+ 48,54
1	1557,39	1606,12	+ 48,73
2	1601,47	1651,58	+ 50,11
3	1733,70	1763,42	+ 29,72
4	1832,87	1860,36	+ 27,49
5	2052,82	2083,60	+ 30,78
6	2561,03	2599,43	+ 38,40

Personne ne peut ignorer les augmentations des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et, finalement, du coût de la vie pour toutes et tous. Personne n'ignore que seuls les salaires, les pensions et les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, de décrocher par rapport aux qualifications, dans le privé comme dans le public.

Dans le sport, des négociations salariales très insuffisantes

L'accord conclu en début de mois entre les organisations patronales du sport, la CFDT et la FNASS, est une vaste blague. Les plus bas salaires rattrapent à peine le SMIC tandis que les minima pour l'écrasante majorité des salarié·es du secteur (encadrant·es sportif·ves et fonctions support) ne sont même pas augmentés de façon à compenser la hausse des prix (cf. tableau).

La grille des salaires se tasse et surtout, avec elle, nos conditions d'existence.

Groupe	Grille 2021 (salaire brut)	Grille 2022 (salaire brut)	Différentiel (en euros)
SMIC	1554,58 (janvier 21)	1603,12 (janvier 22)	+ 48,54
1	1557,39	1606,12	+ 48,73
2	1601,47	1651,58	+ 50,11
3	1733,70	1763,42	+ 29,72
4	1832,87	1860,36	+ 27,49
5	2052,82	2083,60	+ 30,78
6	2561,03	2599,43	+ 38,40

Après deux années difficiles liées à la pandémie, les salarié·es du sport ont droit à la reconnaissance de leurs efforts ! Et de même que pour les soignant·es, les salarié·es du sport ne paient pas leur loyer avec des sourires et des applaudissements.

Dans les structures, des négociations salariales collectives peuvent permettre d'augmenter les salaires. Prenez contact avec vos représentant·es et organisez-vous au sein de la CGT du sport. Seuls la participation et l'engagement collectif des salarié·es peuvent peser auprès des employeur·ses.

Le 27 janvier est une journée de grève et de mobilisation interprofessionnelle. C'est un levier à utiliser dans les clubs, les piscines, les fédérations, les ligues et les salles de sport, au plus près des réalités des salarié·es, pour l'augmentation des salaires de toutes et tous.

Grève, manifestation, débrayage d'une heure, heure d'information syndicale, assemblée générale…

Les outils existent, à nous de nous en saisir.
Contacter la CGT : sport@ferc-cgt.org